



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
26

Nombre de membres présents : 15

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 11

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles

Séance du 17 juin 2021

OBJET :

DE-CDE-21-06-1-2) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET
AFFECTATION DE L'EXCEDENT 2020

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi dix-sept juin à dix-neuf heures
trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par
Madame la Présidente le jeudi 10 juin 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de
ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, M. BEUZELIN, Mme SÉGURET, Mme ODDON,
Mme SERVIAN, Mme RUFFENACH, M. CHARDON, Mme BOILOT, Mme THIRIET,
M. MESNARD, Mme BIDAULT, Mme DERAY, Mme VERMANT,
Mme GAMEIRO RAMAGE, M. LOUVIGNÉ.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme GREINER, M. TOURNE, M. MOULY, M.
CAMELOT, M. BEAUFRÈRE, M. RIBET, Mme FOURNIER, M. GOURBESVILLE, M.
GAGNY, Mme MARIONNEAU LAGRANGE .

Le Comité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et suivants ;

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes et à leurs établissements publics au 1^{er} janvier 2006 ;

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Vu le budget primitif 2020 de la Caisse des écoles ;

Considérant que le compte administratif 2020 présente un résultat global excédentaire de 304 762,53 € se décomposant en un excédent de fonctionnement de 281 480,95 € et un déficit d'investissement, après restes à réaliser, de 23 281,58 € ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve le Compte administratif du budget de la Caisse des écoles pour l'exercice 2020.

ARTICLE II : L'excédent de la section de fonctionnement de 281 480,95 € est affecté de la façon suivante :

- en recettes d'investissement au compte 1068, l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 23 281,58 €
- en section de fonctionnement au poste 002, l'excédent de fonctionnement reporté pour 304 762,53 €.

Pour extrait conforme,
Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé